

## ASSURANCE SANTÉ OFFERTE AUX RETRAITÉS

### MISE EN PLACE DE DEUX PROTECTIONS MODULAIRES

Conscœurs, Confrères,

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une nouvelle protection sera offerte à tous les retraités au moment de leur départ à la retraite (la protection actuelle sera toujours disponible). La nouvelle protection comprendra un module de base et un module majoré.

#### NOUVELLES PROTECTIONS OFFERTES AUX RETRAITÉS:

##### Module de base

- Aucune franchise annuelle (la franchise de 25 \$ est supprimée);
- Carte de paiement direct de la Croix Bleue permettant de ne payer en pharmacie que la partie non assurée des frais admissibles;
- Maximum viager 100 000 \$ (actuelle: 35 000 \$);
- Ajout de quatre nouveaux appareils thérapeutiques à la couverture;
- Retrait de la protection des frais paramédicaux.

##### Module majoré

- Module de base + paramédicaux + assurance voyage;
- Paramédicaux;
- Liste combinée de 18 professionnels de la santé;
- Remboursement à 40 \$ par visite indexé de 1 \$ par année pendant 10 ans;
- Assurance voyage;
- Couvre les personnes assurées de moins de 71 ans;
- Couvre les voyages de 31 jours ou moins ou les 31 premiers jours d'un voyage plus long;
- Comprend une assurance annulation d'un maximum de 5 000 \$ par sinistre et par personne assurée.

#### Choix pour les futurs retraités au moment de la retraite:

- 1: l'ancienne protection (non modulaire)
- 2: les protections modulaires

#### Choix à effectuer dans les 30 jours de la retraite. Choix par défaut: ancienne protection.

Possibilité de passer d'un module à l'autre sous réserve d'une participation minimale de 3 ans à un même module.

**Particularité:** Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 où le départ à la retraite est le seul moment où le retraité peut choisir entre l'ancienne et les nouvelles protections.

#### LE CHOIX EST IRRÉVOCABLE

Au moment de votre départ à la retraite, des informations additionnelles vous seront transmises afin que vous fassiez un choix éclairé. Pour plus de détails sur ces nouvelles protections, n'hésitez pas à communiquer avec votre responsable régional des avantages sociaux.

Solidairement,

**Fiers de notre passé**  
**MAÎTRES DE NOTRE AVENIR**

*Richard Perreault,*  
*Président provincial*

*Sylvain Dubreuil,*  
*Secrétaire général*